



**Rapport de suivi de la mise en œuvre
Plan de Gestion des Matières Résiduelles**

Bilan 2025

Avril 2026

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Réalisation : (Conception, recherche, compilation, rédaction)

- Isabelle Tremblay, coordonnatrice en environnement
- Marilyne Fraser, technicienne en valorisation des matières résiduelles

Membres du Comité de suivi du PGMR :

- Gaston Duchesne conseiller municipal, Baie-Saint-Paul
- Patrick Lavoie maire, Saint-Hilarion
- Marc-Antoine Beaudoin-Chevarie conseiller municipal, Saint-Urbain
- Christyan Dufour maire, L'Isle-aux-Coudres
- Diane Tremblay conseillère municipale, Les Éboulements
- Robert Lavoie conseiller municipal, Petite-Rivière-Saint-François
- Marilyne Fraser technicienne valorisation des matières résiduelles, MRC
- Victor-Olivier Boies groupe environnemental Région Biosphère Charlevoix

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE TRAVAIL	2
TABLE DES MATIÈRES	3
MISE EN CONTEXTE	4
INTRODUCTION.....	4
DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DE SUIVI.....	5
MISE EN ŒUVRE EFFECTUÉE EN 2025 – BILAN ANNUEL DES RÉALISATIONS	6
BILAN QUANTITATIF DE LA GMR DE LA MRC (2020-2025)	8
BILAN ÉLIMINATION (2017-2025)	8
CONCLUSION.....	9

MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités pour la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles, anciennement connu sous le nom du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, la municipalité régionale ou l'autorité compétente en planification de la gestion des matières résiduelles doit produire, au 30 juin de chaque année, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR en vigueur pour l'année civile précédente. À partir de cette 2025, ce rapport doit également être accompagné de deux (2) formulaires (annexes 1 et 2). Un avis de mise en ligne du rapport avec un hyperlien fonctionnel permettant d'accéder au document doit parvenir au ministre avant cette date pour éviter des pénalités de retard. L'avis doit être transmis à l'adresse suivante : redevances@environnement.gouv.qc.ca

Le rapport de suivi doit fournir un aperçu général de l'avancement des mesures inscrites dans le PGMR et doit contenir minimalement les éléments exigés par le ministère. L'annexe 1 permet d'évaluer l'admissibilité des municipalités à l'aide financière du Programme. Pour ce faire, les municipalités régionales doivent, pour chacune des municipalités faisant partie du territoire d'application du PGMR, indiquer les données portant sur la gestion des matières organiques en vue de leur recyclage et sur la réglementation limitant l'épandage de matières organiques résiduelles fertilisantes. L'annexe 2 (NOUVEAUTÉ 2025) contient une liste de questions à choix de réponses sur la gestion des résidus de CRD sur le territoire d'application du PGMR. Les réponses recueillies permettront d'alimenter les réflexions du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs quant à la gestion des résidus de CRD au Québec. La remise de cette annexe est facultative pour l'année 2026, mais sera obligatoire à partir de 2027 afin de recevoir une aide financière du Programme.

INTRODUCTION

Depuis le 1^{er} janvier 2001, chaque municipalité régionale de comté (MRC) est obligée, selon la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour son territoire. Le deuxième PGMR de la MRC de Charlevoix est entré en vigueur le 25 janvier 2017. Ce dernier a fait l'objet d'une révision en 2022 qui s'est traduite par une entrée en vigueur le 10 mai 2023 suite à l'approbation de Recyc-Québec indiquant que ce PGMR est conforme à la LQE ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles. Ce PGMR couvre la période 2023-2030.

Afin de pouvoir, année après année, répondre aux réalités du milieu, un programme de suivi efficace est un outil essentiel à la mise en œuvre du PGMR. La MRC de Charlevoix a donc réalisé son rapport de suivi, bilan 2025, afin de présenter l'avancement de la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles. Le programme de suivi permet de vérifier l'atteinte des objectifs ainsi que le respect de l'échéancier fixé dans le PGMR.

DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DE SUIVI

Le Comité de suivi du PGMR de la MRC de Charlevoix est composé de deux (2) maires (L'Isle-aux-Coudres et Saint-Hilarion), quatre (4) conseillers (Baie-Saint-Paul, Petite-Rivière-St-François, Saint-Urbain et Les Éboulements) d'un représentant de groupe environnemental et finalement d'un employé du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC. **Vous pouvez voir la liste des représentants à la page Équipe de travail.*

Le comité de suivi se rencontre une à deux fois par année pour la présentation du bilan annuel, pour superviser les étapes de mise en œuvre et pour vérifier la portée des actions proposées dans le PGMR. Le comité de suivi peut faire des recommandations (suggestions de modifications ou autres) lors des rencontres afin d'améliorer les moyens mis en œuvre et favoriser l'atteinte des objectifs. Les recommandations du comité de suivi sont, par la suite, présentées au Conseil des maires qui décide ou non d'aller de l'avant avec ces dernières.

Les objectifs du programme de suivi du PGMR sont de vérifier annuellement :

- L'application du plan de gestion;
- L'atteinte des objectifs;
- L'efficacité des actions privilégiées dans le PGMR.

Ce programme permet donc de mesurer le niveau d'avancement du PGMR, de cibler les points forts et les points faibles du plan de gestion et, le cas échéant, de prendre les mesures adéquates pour améliorer la situation.

Le tableau de la page suivante présente l'avancement et la réalisation des actions de mise en œuvre prévues pour l'année concernée, soit 2025

MISE EN ŒUVRE EFFECTUÉE EN 2025 – BILAN ANNUEL DES RÉALISATIONS

Orientation MRC		Actions préconisées	Responsable	Échéancier	Avancement / Mise en œuvre	Commentaire
1	1.1	Faire connaître davantage la collecte et le tri des MR (ce qui va dans le bac)	MRC	2023 En continu	<ul style="list-style-type: none"> Journal « <i>Surviv</i> » publié par la MRC et distribué dans toutes boîtes postales 2 fois/année. Publications de communiqués et messages sur la page Facebook de la MRC et bulletins municipaux rappelant régulièrement diverses informations relatives au tri. Animation d'atelier pour les nouveaux arrivants et les résidents. Reportage à TVCO 	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
1	1.2	Sensibiliser la population sur le coût de disposition des déchets et ses répercussions sur l'environnement.	MRC	2023 En continu	<ul style="list-style-type: none"> Journal « <i>Surviv</i> » publié par la MRC Publication Facebook 	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
1	1.3.1	Mettre en place un groupe de travail pour la gestion des MR dans les résidences de tourisme afin d'améliorer la qualité du tri et diminuer le volume de déchets produits.	MRC Municipalités	2023-2024-2025	Cette action est reportée en 2026 et sera réalisée en collaboration avec Région de Biosphère Charlevoix	Ajustement tarifaire au budget 2024 afin d'augmenter le tarif imposé aux propriétaires de résidences de tourisme.
1	1.4	Développer et mettre en place un système de tarification des déchets en fonction de la quantité produite par chaque ICI selon le principe de pollueur payeur	MRC Municipalités	2028	Cette action a été débutée en 2025 par la modification du règlement sur la gestion des matières résiduelles. Ce nouveau règlement avec tarification incitative pour les résidents et les ICI a été adopté fin 2025 et début 2026 par l'ensemble des 6 municipalités. La mise en vigueur est prévue pour janvier 2027. Un système de tarification des bacs à ordures supplémentaires grâce à l'identification avec des étiquettes sera mis en place.	La mise en œuvre était prévue pour 2028, mais débutée en 2025 et 2026 pour application en 2027
2	2.2	Poursuivre la brigade verte (agents de sensibilisation) pour la vérification du tri.	MRC	2023 En continu	Embauche de deux employées à l'été 2025 formant la Brigade verte de la MRC de Charlevoix pour inspecter les bacs roulants, sensibiliser à l'égard du bon tri des matières résiduelles et participer à des événements publics pour informer la population (kiosque d'information et ateliers de sensibilisation).	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
3	3.1	Améliorer la desserte ainsi que le tri des matières compostables.	MRC	2023 En continu	<ul style="list-style-type: none"> Journal « <i>Surviv</i> » publié par la MRC et distribué dans toutes boîtes postales 2 fois/année. Publications de communiqués et messages sur la page Facebook de la MRC et bulletins municipaux rappelant régulièrement diverses informations relatives au tri. Animation d'un atelier pour les résidents des ORH. 	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
3	3.2	Rendre accessible la récupération des MO à l'ensemble des résidents de la MRC (desservir 100 % des U.O.)	MRC	2025	<ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des résidences et des ICI ont la possibilité de participer à la collecte des MO via les bacs roulants bruns de 240 litres. Plusieurs ICI participent déjà, mais il reste encore de la sensibilisation à faire. On a fait l'inventaire des adresses non desservies en 2025 et la livraison des bacs bruns aura lieu au printemps 2026. 	Une vérification des nouvelles maisons ou ICI construite sur le territoire sera faite chaque année

3	3.3	Publiciser et faire connaître les points de dépôt des résidus verts et d'arbres de Noël.	MRC	2023 En continu	<ul style="list-style-type: none"> Publications de communiqués et messages sur la page Facebook de la MRC et bulletins municipaux rappelant régulièrement diverses informations relatives au tri. 	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
3	3.4	Contribuer à la réduction du gaspillage alimentaire (publiciser et faire connaître).	MRC	2023 En continu	Publications Facebook sur la page de la MRC et pages Facebook municipales rappelant l'importance et diverses informations visant la réduction du gaspillage alimentaire.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
5	5.2	Former les employés des écocentres afin d'améliorer le tri des matières résiduelles reçues.	MRC	2023 En continu	<p>Visites régulières des écocentres et formation en continu des employés pour améliorer le tri et la réduction des matières dirigées vers l'enfouissement.</p> <p>Distribution de fiches dans les écocentres pour diriger le tri.</p>	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
5	5.3	Optimiser les écocentres par l'élargissement de l'éventail des matières valorisées et une accessibilité accrue.	MRC	2023 En continu	Installation du lieu de dépôt Agri Récup pour les différents plastiques agricoles en 2024 et ajout de l'écocentre de L'Isle-aux-Coudres en 2025. Ajout de garde-corps (Jersey en béton) dans nos 2 écocentres afin de les rendre plus sécuritaires pour les usagers et les employés	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
6	6.1	Publiciser et assurer le bon fonctionnement des dépôts de RDD et TICS sur le territoire.	Municipalités	2023 En continu	<p>Chaque municipalité a un lieu de dépôt pour les RDD sur son territoire, un dépliant d'information est disponible et publicisé.</p> <p>Pour les TICS, il y a 2 points de dépôt (écocentres de la MRC).</p> <p>Publications de messages sur la page Facebook de la MRC.</p>	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
6	6.2	Suivre l'évolution des matières couvertes par le programme de REP afin d'offrir les services de récupération dans nos écocentres	MRC	2023 En continu	<p>Le suivi est effectué chaque année. Ajout de la REP pour les appareils réfrigérants en 2021 avec Gorecycle.</p> <p>Ajout de la récupération des plastiques agricole avec Agri Récup. Ajout d'une entente avec la SORAC.</p>	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
7	7.1	Maintenir et améliorer l'Écoboutique afin de favoriser le réemploi à l'Écocentre de Saint-Urbain.	MRC	2023 En continu	Travaux d'isolation en 2022 de l'Écoboutique se chiffant à 48 380 \$ en vue d'ouvrir à l'année à partir du printemps 2023 à raison de deux jours par semaine (mardi et samedi).	Subvention reçue de Recyc-Québec pour optimiser l'Écocentre.
7	7.3	Maintenir et bonifier les programmes de subventions pour l'achat de produits durables ayant un impact positif sur la GMR.	MRC	2023 En continu	Remise d'une somme totale 1908 \$ aux citoyens ayant présenté une demande dans le cadre du programme de subventions pour l'achat de produits durables (produits d'hygiène durables, produits favorisant l'herbicyclage et composteurs domestiques).	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
8	8.1	Produire et diffuser un rapport annuel sur l'évolution de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR.	MRC	2023 En continu	Production du rapport annuel et publication sur le site Internet de la MRC.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année

BILAN QUANTITATIF DE LA GMR DE LA MRC (2020-2025)

Bilan GMR MRC Charlevoix								Écocentres		Total matières valorisées	% de Valorisation	% augmentation de la valorisation
années	Collectes sélectives (verre, papier, carton, métal, plastiques)			Résidus dom. dangereux (RDD)	Résidus verts	Compostage domestique	Valorisation Matières Organiques	St-Urbain	Isle-aux-Coudres			
	secteur mun	compacteur	secteur ICI					St-U	IAC			
2020	1087	15	963	25	58	76	1288	1213	450	5175	48%	26,1%
	2065				1422			1663				
2021	927	24	1228	26	42	76	1303	1239	485	5350	48%	3,4%
	2179				1421			1724				
2022	890	48	1180	24	54	76	1453	1416	456	5597	48%	4,6%
	2118				1583			1872				
2023	986	46	1254	25	43	76	1602	1542	428	6002	50%	7,2%
	2286				1721			1970				
2024	926	57	1179	25	60	76	1339	1492	520	5674	49%	-5,5%
	2162				1475			2012				
2025	982	78	1108	37,5	41	76	1431	1483	446	5682	49%	0,2%
	2168				1548			1929				

BILAN ÉLIMINATION (2017-2025)

Élimination des déchets de la MRC de Charlevoix de Charlevoix				
Année	Quantité	Lieu d'élimination	Remarque	Mode de calcul du tonnage
	T.m.			
2017	6816	L.E.T. Gesterra		balance au L.E.T.
2018	6557	L.E.T. Gesterra		balance au L.E.T. -4%
2019	6478	L.E.T. Gesterra		balance au L.E.T. -1%
2020	5628	L.E.T. Gesterra	début collecte aux 3 sem ordures	balance au L.E.T. -15%
2021	5813	L.E.T. Gesterra		balance au L.E.T. 3%
2022	5987	L.E.T. Gesterra		balance au L.E.T. 3%
2023	6114	L.E.T. Gesterra		balance au L.E.T. 2%
2024	5870	L.E.T. Gesterra		balance au L.E.T. -4%
2025	5870	L.E.T. Gesterra		balance au L.E.T. 0%

CONCLUSION

Pour conclure, la poursuite de l'amélioration des services aux citoyens nous a permis de maintenir notre taux de valorisation en 2025 à 49 %. En 2023, les inondations ont eu un impact majeur sur de nombreuses familles, tout en générant une grande quantité de matières résiduelles. Cela s'est traduit par une hausse significative des volumes de déchets enfouis, des matières recyclées et des dépôts à l'écocentre de Saint-Urbain. En 2024 et 2025, la tendance est plus encourageante : malgré la croissance démographique, le volume des déchets enfouis reste stable. Toutefois, des efforts restent nécessaires, même si la valorisation des matières organiques a connu une hausse cette année, le recyclage reste stable.

L'ensemble des ICI ont accès à la collecte des matières organiques depuis mai 2020. Le retour des agents de sensibilisation de la brigade verte, à l'été 2025, a permis d'améliorer la sensibilisation par contact direct avec les citoyens et les ICI est nous a permis d'augmenter le tonnage de matières valorisées.

Le plan de gestion de matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 est entré en vigueur le 10 mai 2023. Les années consacrées à sa mise en œuvre seront ainsi dédiées à améliorer les services existants en vue d'accroître les volumes de matières résiduelles valorisées et à poursuivre les efforts d'information et de sensibilisation en ce sens. Entre autres, de nouvelles matières devraient être récupérées dans les écocentres selon l'entente conclue en 2025 avec la Sorac.